

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, QUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES  
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT  
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

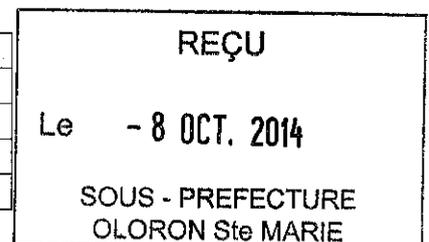
**RAPPORT N° 140925-20-FIN**

### **FONDS DE CONCOURS** **CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AGNOS**

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2011, le projet de la commune d'Agnos qui concernait des travaux de réhabilitation du groupe scolaire.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	385 545.68
Etat	95 623.20
Conseil Général	75 297.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	189 625.48



Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés pour la commune d'Agnos
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Agnos et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000 euros

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE